

Lille, le 9 octobre 2020

Le tourisme a été particulièrement touché par le ralentissement économique dû à la crise sanitaire. En effet, un peu moins de 7 700 contrats n'ont pas pu démarrer entre le 17 mars et le 2 juin 2020 dans les secteurs 100 % touristiques par rapport à une situation normale, soit la moitié des emplois annuels en moyenne. Ces embauches potentiellement annulées ou décalées traduisent le recul de la fréquentation touristique depuis la mi-mars en Hauts-de-France. Si fin juin, désormais 85 % des hôtels de la région sont ouverts, leur fréquentation ne représente qu'un peu plus du tiers de celle d'un mois de juin « classique » (37 %). Cette situation a contraint de nombreux employeurs à recourir à l'activité partielle ; en moyenne, 3 établissements de l'hébergement-restauration sur 4 entre mars et mai soit près de 60 % des salariés de ce secteur. Toutefois, le recours à ce dispositif recule dès le mois de mai. Ainsi, fin juin, il concerne 46 % des établissements de la région et 26 % de ses salariés, ce qui place la région dans une situation moins défavorable qu'au niveau national (respectivement 52 % et 32 %).

Les effectifs dans l'hébergement-restauration à leur plus bas niveau depuis 2017

La crise sanitaire s'est accompagné par un ralentissement économique d'ampleur variable selon les secteurs d'activité. Parmi les secteurs les plus touchés par ce ralentissement, ceux liés au tourisme ont été particulièrement concernés. En avril et mai, le secteur de l'hébergement-restauration était ainsi quasi à l'arrêt. En juin, malgré une reprise, il n'avait toujours pas retrouvé, son niveau d'activité d'avant crise.

En effet, dans la région, ce secteur employait près de 71 300 salariés fin 2019. En juin 2020, ils ne sont plus désormais que 65 500, soit 5 800 de moins (niveau de fin 2017). Ces emplois restent relativement plus présents dans la Somme, le Pas-de-Calais et l'Oise. Ainsi, dans les zones d'emplois de Berck-Montreuil et d'Abbeville situées le long de la façade littorale, ils représentent jusqu'à 7 % des emplois offerts. Ces territoires ont été ainsi fortement impactés par l'arrêt de l'activité touristique à partir de la mi-mars. En avril, Berck-Montreuil était la 2^e zone la plus touchée par le ralentissement économique dans la région.

53 % d'embauches potentiellement annulées ou décalées dans les secteurs touristiques

En dehors de l'hébergement, d'autres secteurs dépendent à 100 % du tourisme. C'est le cas par exemple des activités de locations d'articles de sport et de loisirs, des zoos, des réserves naturelles ou bien des parcs d'attractions (cf. encadré). Ces secteurs représentent 14 600 emplois annuels en moyenne, soit 0,9 % de l'emploi régional. Cette proportion est cependant deux fois inférieure à la moyenne nationale. Au sein de la région, ces secteurs sont plus présents dans l'Oise (2 % des emplois), et dans une moindre mesure, dans la Somme et le Pas-de-Calais (1 % des emplois).

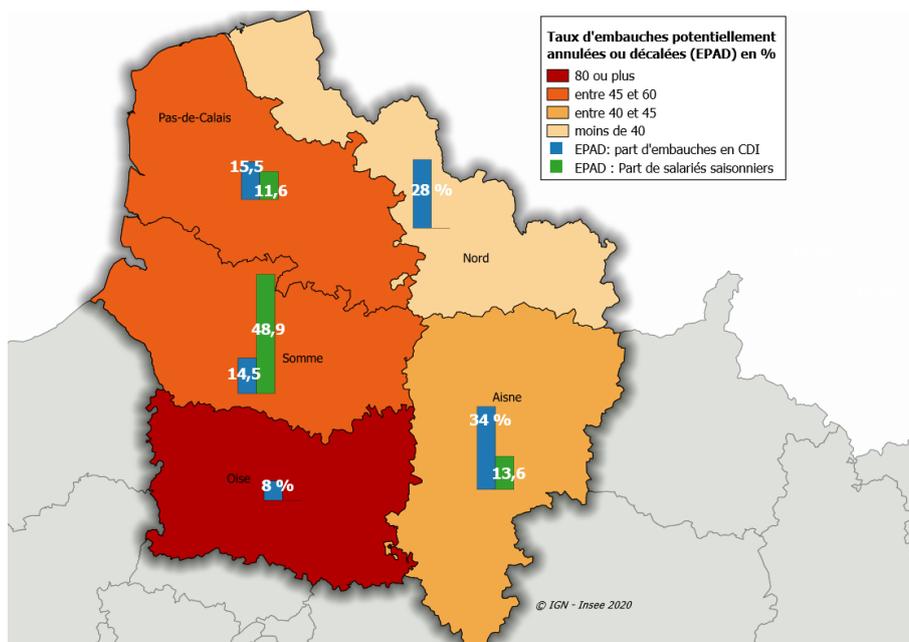
Entre le 17 mars et le 2 juin 2020 correspondant peu ou prou au début de la saison touristique dans la région, un peu moins de 7 700 nouveaux contrats n'ont pas pu débuter dans ces secteurs touristiques, soit un volume correspondant à un peu plus de la moitié des effectifs employés en moyenne chaque année dans ces secteurs. Cette proportion varie de 40 % dans le Nord à 90 % dans l'Oise. Parmi ces embauches potentiellement annulées ou reportées (cf. définitions), 17 % sont des CDI et 9 % des contrats saisonniers¹ (respectivement 18 % et 35 % au niveau national). La part des CDI est particulièrement élevée dans l'Aisne (34 %) et le Nord (28 %) (cf. figure 1). La Somme se distingue avec une part de contrats saisonniers sensiblement supérieure à la moyenne régionale (49 %).

¹ La part des emplois saisonniers parmi les secteurs 100 % touristiques est de 16 % dans la région (la plus importante dans ceux de la Somme : 36 % des emplois) contre 25 % en France.

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 **06 60 51 86 50**  **communication-hdf@insee.fr**

Figure 1 : La moitié des embauches non réalisée au sein des activités 100 % touristiques de la région

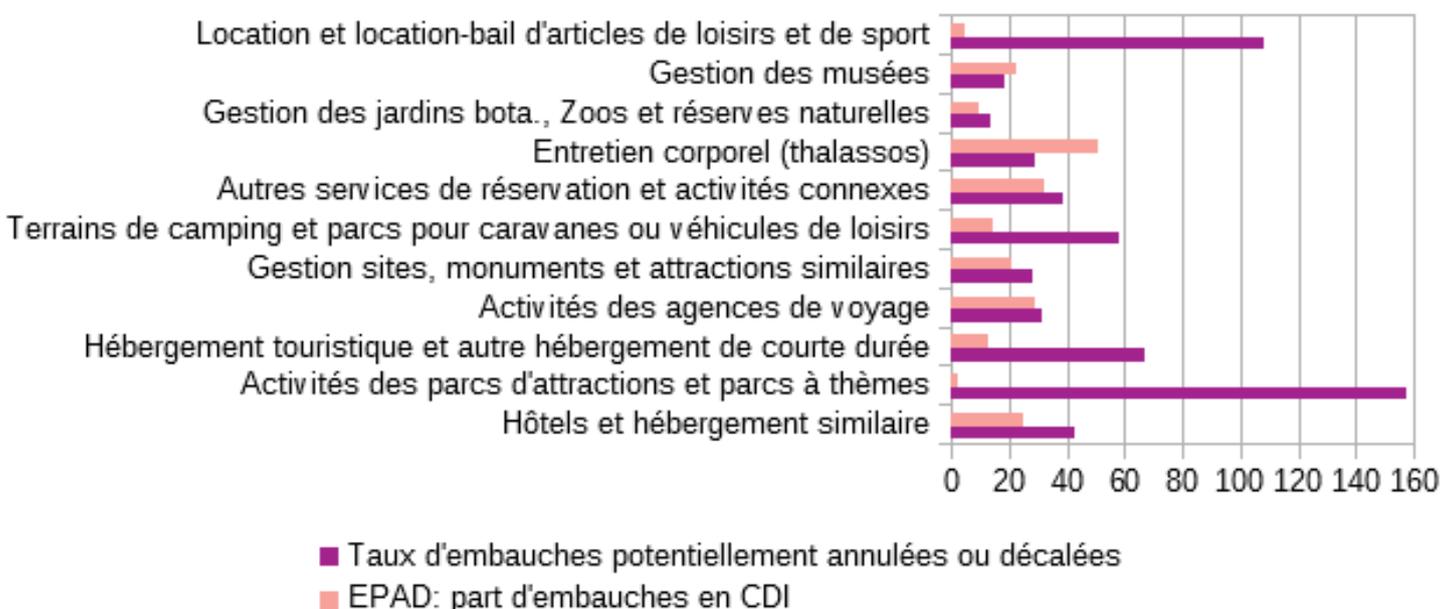


Source : DSN 2017

Note de lecture : Dans la Somme, 46 % des embauches sont potentiellement annulées ou décalées (EPAD) au sein des activités 100 % touristiques. Parmi celles-ci, 14,5 % sont des embauches en CDI et 48,9 % sont des contrats saisonniers.

Au sein de ces secteurs 100 % touristiques, le nombre de contrats potentiellement annulés ou décalés varie selon la nature de l'activité. Le secteur le plus impacté est celui des parcs d'attractions et à thème où les 2 250 nouveaux contrats généralement observés entre le 17 mars et le 2 juin n'ont pas pu démarrer cette année (cf. figure 2). Ce volume équivaut à 157 % de l'effectif annuel moyen de ce secteur. Les activités de locations et de locations-bails d'articles de loisirs et de sport sont dans une situation comparable (108 % des effectifs moyens annuels). Bien qu'en volume moins impacté, la part de contrats en CDI non démarré est particulièrement importante dans le secteur de l'entretien corporel (thalassos) (51 %) et des autres services de réservation et activités connexes (32 %).

Figure 2 : 7 700 contrats auraient dû débiter pendant la période de confinement



Source : DSN 2017

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

☎ 06 60 51 86 50 ✉ communication-hdf@insee.fr

Note de lecture : Dans l'activité de location d'articles de loisirs et de sport, alors qu'en saison normale ce secteur embauche l'équivalent de 108 % de son effectif annuel moyen, dont 4,4 % en CDI, on estime que durant la période de confinement ces embauches n'ont pas eu lieu.

Recul brutal de la fréquentation hôtelière en avril-mai

Ces embauches potentiellement annulées ou reportées traduisent le recul de la fréquentation touristique depuis la mi-mars en Hauts-de-France. L'hôtellerie a ainsi particulièrement souffert pendant la période de confinement.

En avril, 192 sur 685 hôtels étaient ouverts dans les Hauts-de-France faisant de la région celle dont la proportion d'hôtels ouverts en avril, bien que faible, est la plus élevée : 28 %. Parmi ces hôtels, 19 % étaient occupés à moins de 1 % ; 29 % entre 1 et 5 % ; 16 % entre 5 et 10 % tout comme entre 10 et 20 %; les 20 % restant présentant un taux d'occupation de 20 % ou plus. Ces taux d'occupation sont toutefois là aussi plus élevés qu'en France, où seuls 15 % des hôtels ouverts en avril étaient occupés à 20 % ou plus, tandis que ceux occupés à moins de 1 % représentaient 32 % du parc hôtelier. En mai, 333 hôtels étaient ouverts, soit 48 % du parc régional. Parmi eux, seuls 9,6 % étaient occupés à moins de 1 %, et un tiers à 20 % ou plus (respectivement 12 % et 24 % en France).

Ainsi, en avril 2020, seulement 17 000 nuitées ont été ainsi recensées dans la région dans les hôtels de gamme 0 (3* ou plus), et 35 000 nuitées dans les hôtels de gamme 1 (2* ou moins), soit des évolutions à la baisse de respectivement - 96 % et - 91 % sur un an (contre - 98 % et - 92 % au niveau national). Cette chute de la fréquentation se confirme en mai : 39 000 nuitées pour les hôtels de gamme 0 et 66 000 pour ceux de gamme 1, soit des diminutions respectivement de 91 % et 82 % par rapport à mai 2019 (95 % et 85 % en France).

Le recul se confirme en juin malgré la réouverture des hôtels

En juin, désormais 85 % des hôtels de la région sont ouverts, soit 7 points de plus que la moyenne nationale. Ainsi, durant ce mois, près de 349 000 nuitées ont été comptabilisées dans la région, réparties quasiment à parts égales entre les hôtels de 3* ou plus (48 %), et les hôtels de 2* ou moins (52 %). Par rapport au mois de juin 2019, cette fréquentation demeure toutefois en fort retrait : -63 %. Néanmoins, avec 77 % d'hôtels ayant un taux d'occupation supérieur à 20 %, la région fait toujours bien mieux qu'au niveau national : 7 points de plus.

Plus de trois établissements de l'hébergement-restauration sur quatre ont eu recours à l'activité partielle en mars-avril, un peu moins dès mai

Pour atténuer les effets de la baisse d'activité, les secteurs liés au tourisme ont mobilisé rapidement le dispositif d'activité partielle mis en place par l'État. Fin mars, 73 % des établissements relevant des activités d'hébergement et de restauration des Hauts-de-France avaient ainsi fait appel à ce dispositif (1,7 points de moins qu'au niveau national). 64 % des salariés dans ce secteur étaient ainsi au chômage partiel, soit 2,5 points de plus qu'en France. Au niveau départemental, la Somme se distinguait avec un taux de recours faible (71 % des établissements) et une part de salariés concernée élevée (65 %). En avril, l'activité partielle dans le secteur de l'hébergement et de la restauration concernait dans la région 77 % des établissements et 67 % des salariés (respectivement 80 % et 68 % au niveau national). L'Aisne était le département où le taux de recours au chômage partiel des établissements avait le plus fortement augmenté (+ 4,5 points) par rapport à mars. Dans le même temps, le Pas-de-Calais était celui où le nombre de salariés mis en activité partielle avait le plus progressé (+ 5,1 points). Néanmoins, un renversement de tendance s'observe dès mai dans la région. En effet, le recours à ce dispositif diminue de 2,4 points en termes d'établissements et surtout de 7,1 points en ce qui concerne les salariés (respectivement -1,3 point et -5,6 points au niveau national). C'est dans l'Aisne que le recul est le plus sensible : -4,9 points pour les établissements et -9,2 points pour les salariés.

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 **06 60 51 86 50**  **communication-hdf@insee.fr**

L'activité partielle recule en juin

En juin, 46 % des établissements ont eu recours à l'activité partielle, soit 6 points de moins qu'au niveau national. Entre mai et juin, le recours à l'activité partielle a plus diminué dans la région qu'au niveau national : -30 points contre -27 points. Ce recul est plus marqué dans la Somme et le Pas-de-Calais (-33 points). En juin, respectivement 40 et 44 % des établissements dans ces départements étaient concernés par l'activité partielle. Le Nord est le département le plus concerné (48 %) suivi par l'Oise et l'Aisne (45 %). En juin, seuls 26 % des salariés dans la région étaient au chômage partiel, soit 5 points de moins qu'au niveau national. Cette proportion est un peu plus élevée dans le Nord (28 %) et moindre dans l'Aisne (22 %). Dans l'Oise et le Pas-de-Calais, 24 % des salariés étaient concernés et 23 % dans la Somme.

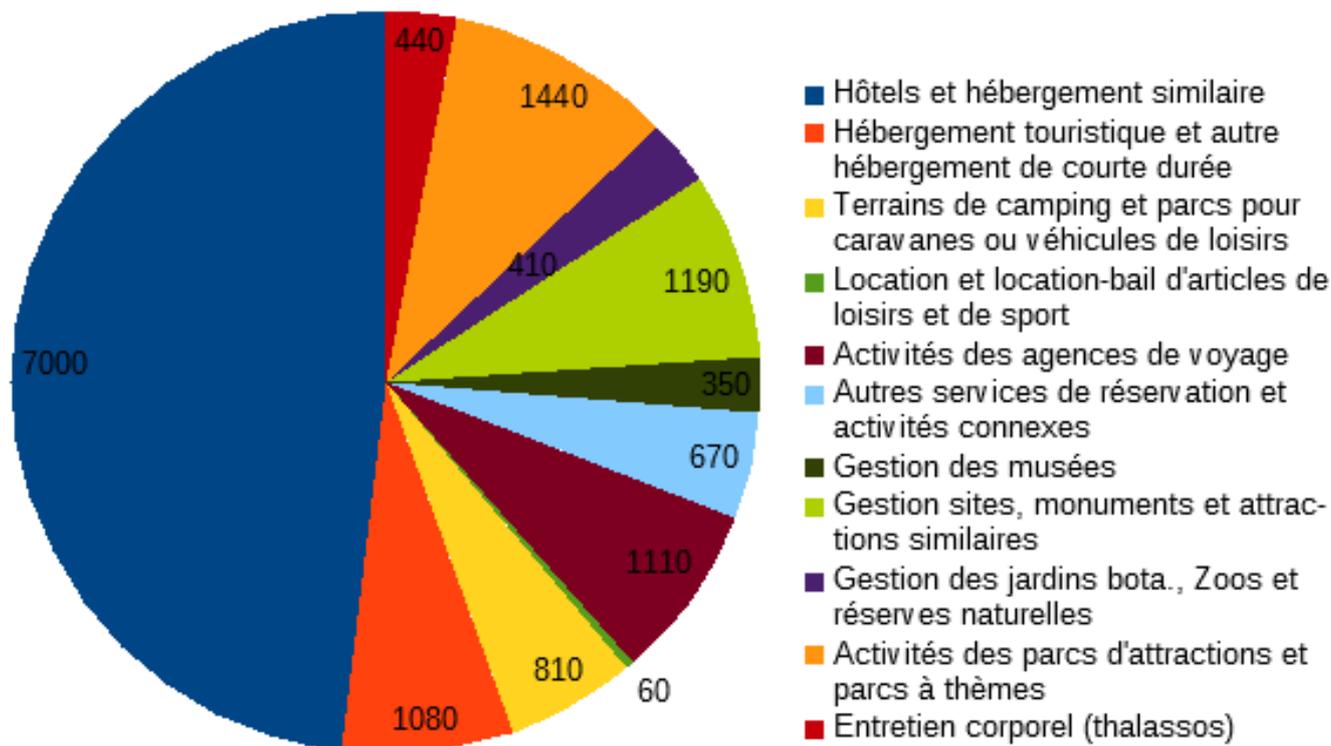
Encadré sur la répartition des emplois dans les secteurs 100 % touristiques

Sont considérés comme 100 % touristiques, les activités qui n'existeraient pas sans la présence de touristes. À ce titre l'ensemble de l'emploi de ces activités sera considéré comme touristique. 11 activités ont été sélectionnées parmi la nomenclature d'activité française (NAF) (cf. définitions). De part leur nature, celles-ci voient leur effectif salarié fortement évoluer en cours d'année. C'est pourquoi, afin d'évaluer leur poids respectif, leur effectif annuel moyen est calculé.

Sur les 14 600 emplois offerts dans ces secteurs, un peu moins de la moitié des effectifs est concentré dans les hôtels et hébergements (cf. figure 3). En ajoutant les hébergements touristiques de courte durée, cette proportion atteint 55 %. Les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes (dont notamment le parc Astérix dans l'Oise) rassemblent un salarié sur dix en moyenne, soit 1 440 personnes, mais en saison haute leur effectif est bien plus important. La gestion des sites et monuments emploie en moyenne sur l'année 1 190 salariés, soit un peu plus de 8 % des effectifs des secteurs 100 % touristiques. Ce secteur d'activité propose plus fréquemment des contrats d'au moins 3 mois (71 % des contrats de l'année). Il est suivi de près par les agences de voyage (1 110 salariés).

Figure 3: L'hôtellerie représente la moitié des activités 100 % touristique de la région

Répartition des effectifs moyens annuels dans les activités 100 % touristiques



Source : DSN 2017

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

☎ 06 60 51 86 50 ✉ communication-hdf@insee.fr

Note de lecture : Avec un effectif annuel moyen de 7 000 salariés, les hôtels et hébergements similaires, représentent 48 % des secteurs 100 % touristiques dans les Hauts-de-France

Définitions

Taux d'embauche : nombre de nouvelles embauches réalisées sur la période divisé par l'effectif annuel moyen. Ainsi, si l'activité a un pic conséquent d'embauches l'été, cela peut mener à des taux supérieurs à 100 %. Cela est le cas notamment dans les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes où les recrutements durant la période estivale dépassent le niveau moyen de l'emploi annuel.

Liste des activités 100 % touristiques :

APET – libellé de NAF

- 4939C Téléphériques et remontées mécaniques
- 5510Z Hôtels et hébergement similaire
- 5520Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- 5530Z Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- 7721Z Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
- 7911Z Activités des agences de voyage
- 7990Z Autres services de réservation et activités connexes
- 9102Z Gestion des musées
- 9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- 9104Z Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
- 9321Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
- 9604Z Entretien corporel (thalassos)

Tourisme / Touriste : Le touriste « passe au moins une nuit sur place » ; le tourisme, lui, inclut une population plus large : des visiteurs à la journée, résidents ou non, pour l'agrément ou les affaires peuvent générer du tourisme.

Gammes dans l'hôtellerie : La gamme 0 rassemble les hôtels ayant 3, 4 ou 5 étoiles. La gamme 1 regroupe les hôtels n'ayant pas d'étoile, une seule ou deux.

Sources :

- La déclaration sociale nominative (DSN) est un fichier mensuel produit à partir des données de paie des salariés. Elle a notamment pour but de remplacer un grand nombre de déclarations administratives qui étaient adressées jusqu'alors à des acteurs différents (CPAM, Urssaf, AGIRC ARRCO, Organismes complémentaires, Pôle emploi, Centre des impôts, Caisses régimes spéciaux, etc.). La DSN regroupe des informations sur le salarié dans une déclaration unique pour communiquer ensuite les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes concernés. Les données transmises dans la DSN mensuelle sont donc le reflet de la situation d'un salarié au moment où la paie a été réalisée; elle relate les événements survenus (activité partielle, maladie, maternité, fin de contrat de travail...) dans le mois ayant eu un impact sur la paie.
- DSN 2017 pour les embauches potentiellement annulées ou décalées et les effectifs moyens annuels.
- DSN de mars à août 2020 pour l'activité partielle.
- Estimation Trimestrielle d'Emploi (ETE) du 2^e trimestre 2020 pour les effectifs dans l'hébergement-restauration.
- Enquête de Fréquentation Hôtelière (EFH) mars à juin 2020.

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 **06 60 51 86 50**  **communication-hdf@insee.fr**